



Droits de l'enfant par rapport à son père

Par **landouzy_old**, le **03/08/2007** à **14:12**

mon bébé qui a 2 mois a été reconnu par son père d'origine turque lors de la grossesse. reconnaissance anticipée il porte donc le nom de famille de celui-ci mais le papa est retourné dans son pays pendant la grossesse car il est marié et a 2 filles là-bas en plus il n'avait pas de papiers. Quels sont les droits moraux et financiers auxquels peut prétendre notre fils car je suis seule avec 3 enfants merci de votre aide

Par **Upsilon**, le **03/08/2007** à **15:39**

Bonjour et bienvenue sur notre site !
Lorsque le père a reconnu son enfant, il en tire toutes les conséquences juridiques en découlant, à savoir autorité parentale, obligation de pension alimentaire, mais aussi droit de visite et droit de garde alternée
Vous êtes en droit en tant que maman de demander au nom et pour le compte de votre enfant une pension alimentaire à cet homme, mais sachez qu'il pourra de son côté demander un droit de garde alterné, qui semble totalement déraisonnable vu la situation...
Je vous conseille, si vous souhaitez vraiment obtenir une pension, vous rapprocher d'un avocat spécialisé en la matière afin de ne prendre aucun risque concernant l'équilibre de votre enfant.
Cordialement,
Upsilon.